

ASSOCIATION NÉGAWATT

1 Rue Marc SEGUIN
26300 ALIXAN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'ASSOCIATION NEGAWATT,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION NEGAWATT relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2020** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles et méthodes comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

Subventions octroyées

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montbonnot St-Martin, le 19 mai 2021

Cabinet SERAPIONE
Commissaire aux comptes

Nicolas SERAPIONE
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	31 880	31 224	656	1 402
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	9 034	4 756	4 278	1 508
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	32 503		32 503	32 503
<i>Autres immobilisations financières</i>	6 780		6 780	500
Total I	80 197	35 980	44 218	35 913
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				598
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	9 919		9 919	14 465
<i>Autres créances</i>	604 458		604 458	175 989
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	267 769		267 769	199 957
<i>Charges constatés d'avance</i>	5 032		5 032	686
Total II	887 177		887 177	391 694
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	967 374	35 980	931 395	427 607
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	3 000	3 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	159 101	120 809
Excédent ou déficit de l'exercice	22 349	38 292
Situation nette (sous-total)	184 450	162 101
Total I	184 450	162 101
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 391	36 214
Dettes fiscales et sociales	121 087	34 622
Autres dettes	96 716	
Produits constatés d'avance	448 751	194 670
Total IV	746 945	265 507
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	931 395	427 607
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	746 945	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	158 393	132 616
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	15 465	25 627
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	298 249	147 335
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	25 657	54 715
<i>Dont Dons manuels</i>	3 783	3 535
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	135	15 642
Total I	497 899	375 936
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	167 053	123 764
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 657	2 774
Salaires et traitements	218 586	150 092
Charges sociales	82 974	55 535
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 995	7 389
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		108
Total II	475 265	339 663
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	22 634	36 273
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	313	305
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	313	305
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	313	305

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	22 947	36 578
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		1 744
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		1 744
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	598	
Sur opérations en capital		30
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	598	30
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-598	1 714
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	498 212	377 985
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	475 863	339 693
EXCEDENT OU DEFICIT	22 349	38 292

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION NEGAWATT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 931 395 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 22 349 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Association a pour objet d'agir pour une meilleure préservation et un partage plus équitable des ressources naturelles, notamment énergétiques, dans le contexte de l'épuisement des ressources fossiles, du changement climatique, des risques technologiques et environnementaux.

Pour cela l'Association a pour objectif de promouvoir et de développer le concept et la pratique des « négaWatts », c'est

à dire le développement de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

L'Association cherche la meilleure intégration possible de ces préoccupations tant dans les décisions publiques et

privées, que dans le comportement des citoyens. Elle défend l'information transparente des consommateurs et vise à

préserver l'environnement, la santé et le cadre de vie, des pollutions et nuisances liées à l'énergie et au gaspillage des ressources naturelles.

Elle peut dénoncer et agir contre toutes positions ou actions encourageant le gaspillage énergétique ou toute utilisation

inutile de l'énergie et des ressources naturelles. D'une manière générale, elle peut engager ou soutenir toute action ou

projet de nature à promouvoir ses objectifs.

Pour la réalisation de son objet, l'Association se donne comme moyens d'action, de façon non exclusive ni limitative, la

recherche, la production et la diffusion d'information, l'organisation d'échanges de toute nature, la représentation dans différentes instances.

L'Association pourra ester en justice.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC n°2018-06, obligatoire pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, peut conduire l'entité à des modifications de présentation de certaines lignes du bilan ou du compte de résultat entre l'année 2020 et l'année 2019.

Il est à noter par ailleurs que le règlement ANC n°2020-08 a prévu des dispositions transitoires afin de compléter les colonnes de l'exercice précédent du Compte de résultat par origine et par destination et du Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020.

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement déterminé à l'ouverture de l'exercice est imputé en "report à nouveau" soit au 1er janvier 2020.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 880			31 880
Immobilisations incorporelles	31 880			31 880
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 015	4 019		9 034
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 015	4 019		9 034
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 503			32 503
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	500	6 280		6 780
Immobilisations financières	33 003	6 280		39 284
ACTIF IMMOBILISE	69 898	10 300		80 197

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 019	6 280	10 300
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 019	6 280	10 300
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- DG GEDERRA RICHARD SANDRINE : 2 343 €
- DG INW/SCI LA COLONIE PARIS : 1 800 €
- DG GEDERRA JACOB ADRIEN : 1 355 €
- DG GEDERRA LEAL ELISE : 782 €
- ORDINATEUR DELL LATTITUDE E7270 : 610 €
- ORDINATEUR DELL LATTITUDE E5470 : 608 €
- ORDINATEUR DELL LATTITUDE E5470 : 556 €
- ORDINATEUR DELL LATTITUDE E5470 : 548 €
- ORDINATEUR DELL LATTITUDE E7450 : 406 €
- PHILIPS 242V8A 24"+ACC : 251 €
- PHILIPS 242V8A 24"+ACC : 251 €
- PHILIPS 242V8A 24"+ACC : 251 €
- PHILIPS 242V8A 24""+ACC : 216 €
- PHILIPS 242V8A 24"+ACC : 166 €
- PHILIPS 242V8A 24"+ACC : 156 €

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Existence de 2 sites internet :

* negawatt.org

* decrypterlenergie.org

Immobilisations financières

* Institut NEGAWATT : 3 100 parts à 10 € = 31 000 €

* Energies Partagées : 10 parts à 100 € = 1 000 €

* Crédit Coopératif : 33 parts à 15.25 € = 503.25 €

* Mundo : dépôt de garantie = 500 €

* Géderra : dépôt de garantie = 6 280.31 €

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 478	746		31 224
Immobilisations incorporelles	30 478	746		31 224
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 507	1 249		4 756
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 507	1 249		4 756
ACTIF IMMOBILISE	33 985	1 995		35 980

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	746	1 249	1 995
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	746	1 249	1 995
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 626 189 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 780		6 780
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 919	9 919	
Autres	604 458	604 458	
Charges constatées d'avance	5 032	5 032	
Total	626 189	619 408	6 780
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	1 207
Fournisseurs rrr à recevoir	1 326
Total	2 533

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 000				3 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	120 809		38 292		159 101
Excédent ou déficit de l'exercice	38 292	-38 292	22 349		22 349
Situation nette	162 101	-38 292	60 641		184 450
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	162 101	-38 292	60 641		184 450

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 746 945 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 391	80 391		
Dettes fiscales et sociales	121 087	121 087		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	96 716	96 716		
Produits constatés d'avance	448 751	448 751		
Total	746 945	746 945		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	8 003
Provision congés payés	5 827
Personnel charges à payer	3 394
Org soc/congés à payer	2 047
Organ.sociaux charges à payer	1 428
Etat charges à payer	4 657
Total	25 355

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 032		
Total	5 032		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA sur autres produits	23 300		
PCA sur subventions	425 451		
Total	448 751		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

- * ECF notifié 2019 = 3 750 €
- * CDC notifié 2019 = 30 000 €
- * ADEME notifié 2019 = 19 700.44 €
- * CHARLES LEOPOL notifié 2019 = 37 400 €
- * GRDF notifié 2019 = 15 000 €
- * RTE notifié 2019 = 20 000 €
- * GIZ CACTUS notifié 2020 = 16 253 €
- * ECF UE notifié 2020 = 50 000 €
- * ECF SNWFR notifié 2020 = 19 945 €
- * VALOREM notifié 2020 = 10 000 €
- * ADEME UE notifié 2020 = 24 451 €
- * ADEME INDUSTRIE notifié 2020 = 37 503 €
- * GRDF notifié 2020 = 14 247 €

=> soit un total de 298 249.44 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	598	
TOTAL	598	

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	288 100	189 500
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	288 100	189 500
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	288 100	189 500
Personnel bénévole		
Total	288 100	189 500

Donations

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement		
Total des emplois		
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	199 963	230 650
Total	199 963	230 650
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie	158 393	132 616
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	3 783	3 535
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	37 787	94 498
Total des ressources	199 963	230 650
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	199 963	230 650